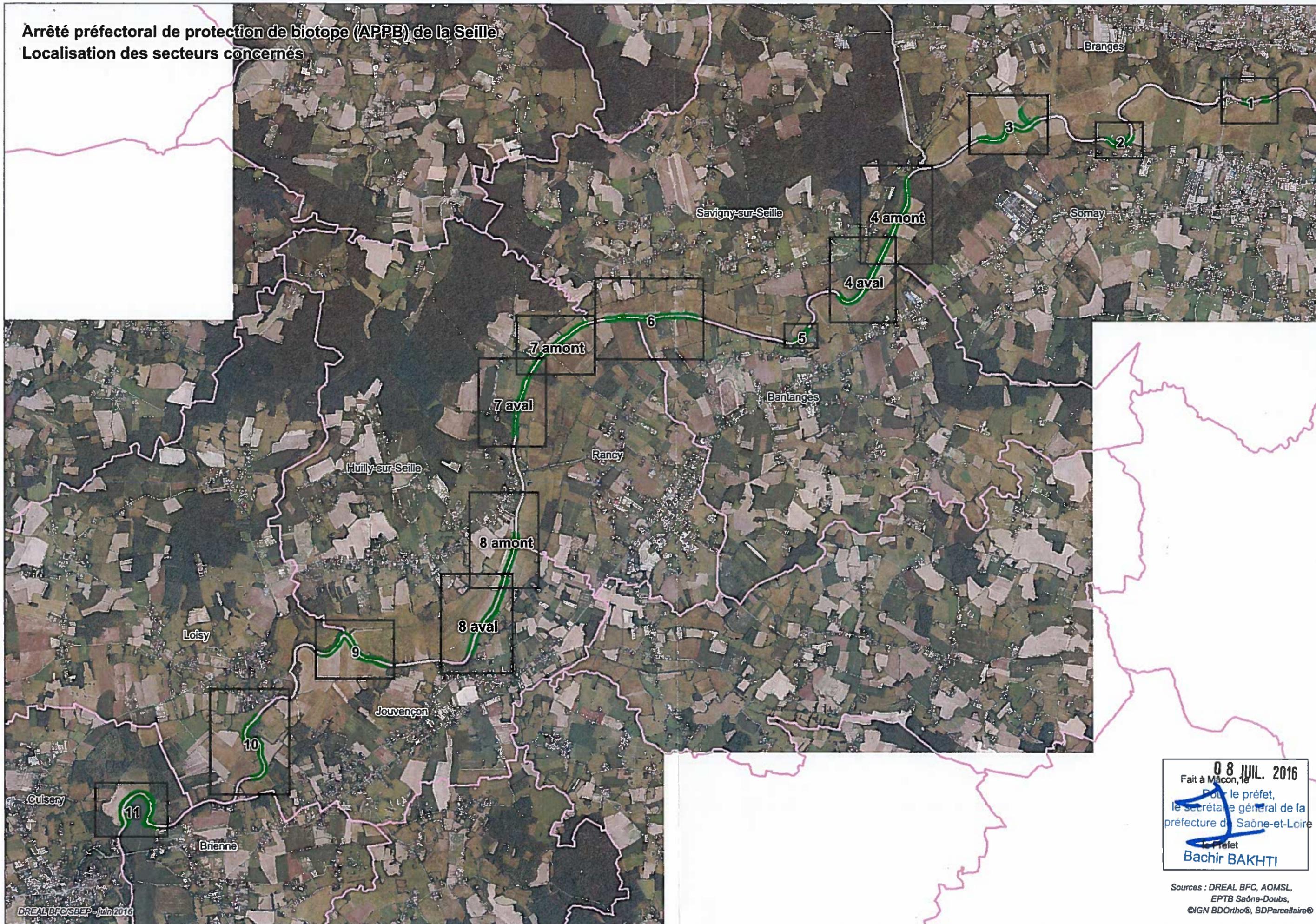


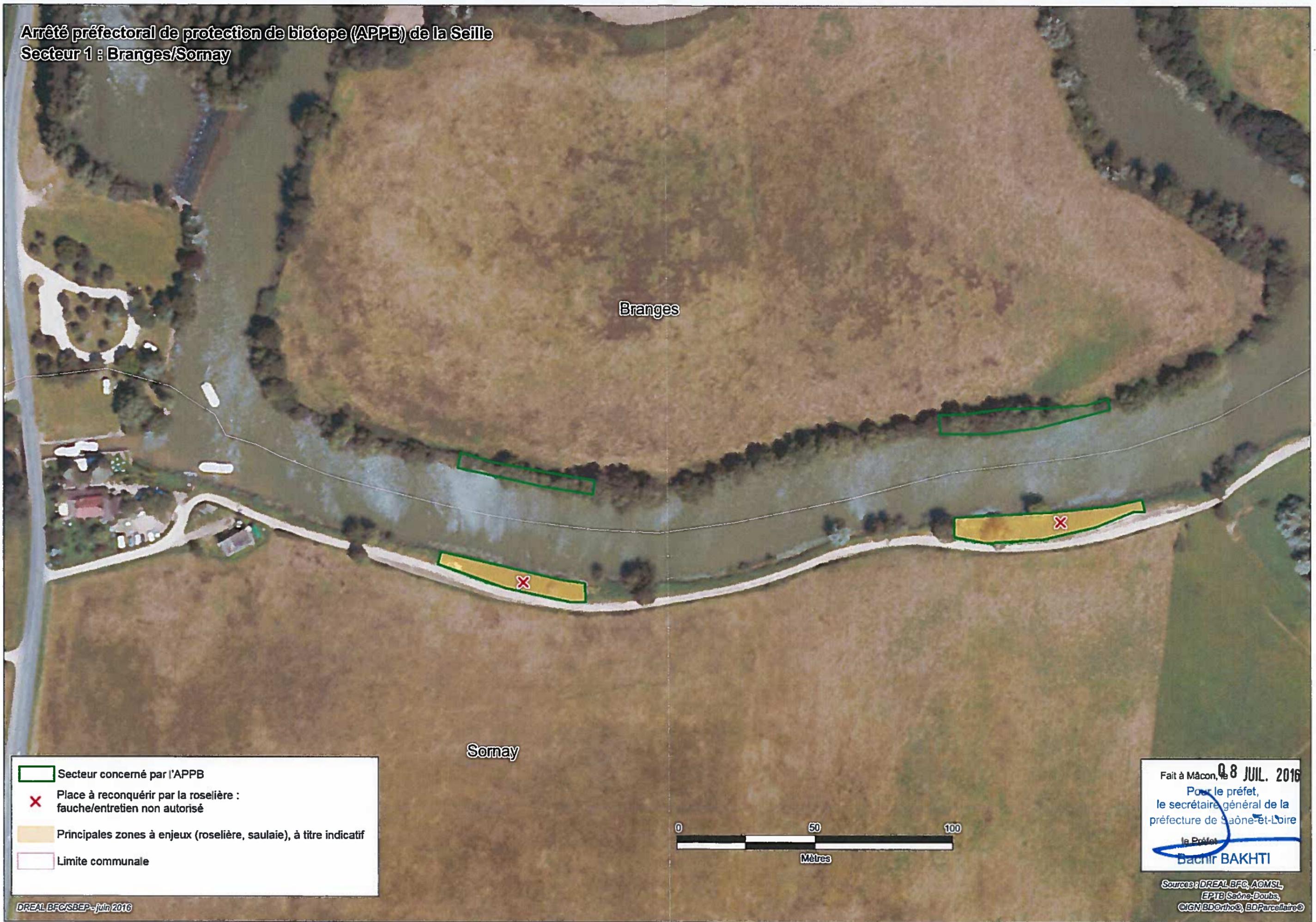
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Localisation des secteurs concernés



08 JUL. 2016
Fait à Mâcon, le
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
Le Préfet
Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Doubs,
©IGN BDOOrtho®, BDParcelaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 1 : Branges/Sornay



Branges

Sornay

-  Secteur concerné par l'APPB
-  Place à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
-  Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
-  Limite communale



Fait à Mâcon, le 08 JUL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet

Bachir BAKHTI

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 2 : Branges/Sornay



- Secteur concerné par l'APPB
- Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
- Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
- Limite communale

Fait à Mâcon le 08 JUIL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet
Bachir BAKHTI

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 3 : Branges/Sornay

Branges

Sornay

-  Secteur concerné par l'APPB
-  Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
-  Limite communale

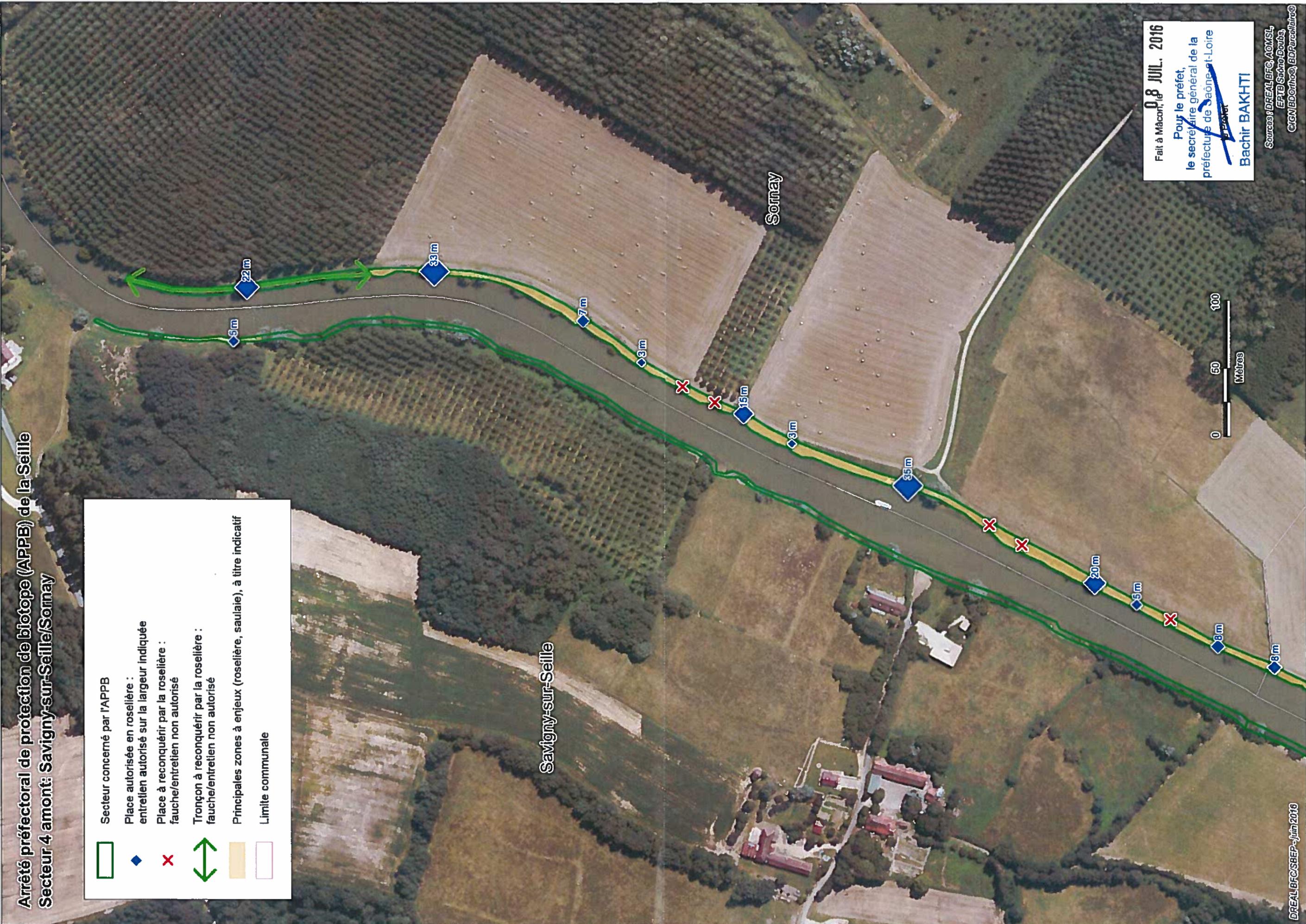


Fait à Mâcon, le 08 JUIL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
Le Préfet

BACHIR BAKHTI

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 4 amont: Savigny-sur-Seille/Sornay

	Secteur concerné par l'APPB
	Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
	Place à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Tronçon à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
	Limite communale



Fait à Mâcon, le **08 JUIL. 2016**
 Pour le préfet,
 le secrétaire général de la
 préfecture de Saône-et-Loire
Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
 EPFB Sornay-Doubs,
 ©IGN BDOrtho, BDParcellaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 4 aval : Savigny-sur-Seille/Bantanges

	Secteur concerné par l'APPB
	Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
	Place à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Zone où l'entretien des accotements est localement toléré jusqu'à 2 m au-delà du chemin d'exploitation
	Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
	Limite communale



Fait à Mâcon, le 08 JUIL. 2016

Pour le préfet,
 le secrétaire général de la
 préfecture de Saône-et-Loire

Le Préfet
BUCHIR BAKHTI

Sources : DREAL BFC / AOMSL,
 EPTB Saône-Doubs,
 CIGN / BDOortho®, BDRparcelaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 5 : Savigny-sur-Seille/Bantanges

Savigny-sur-Seille

Bantanges

-  Secteur concerné par l'APPB
-  Place autorisée en roselière :
entretien autorisé sur la largeur indiquée
-  Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
-  Limite communale

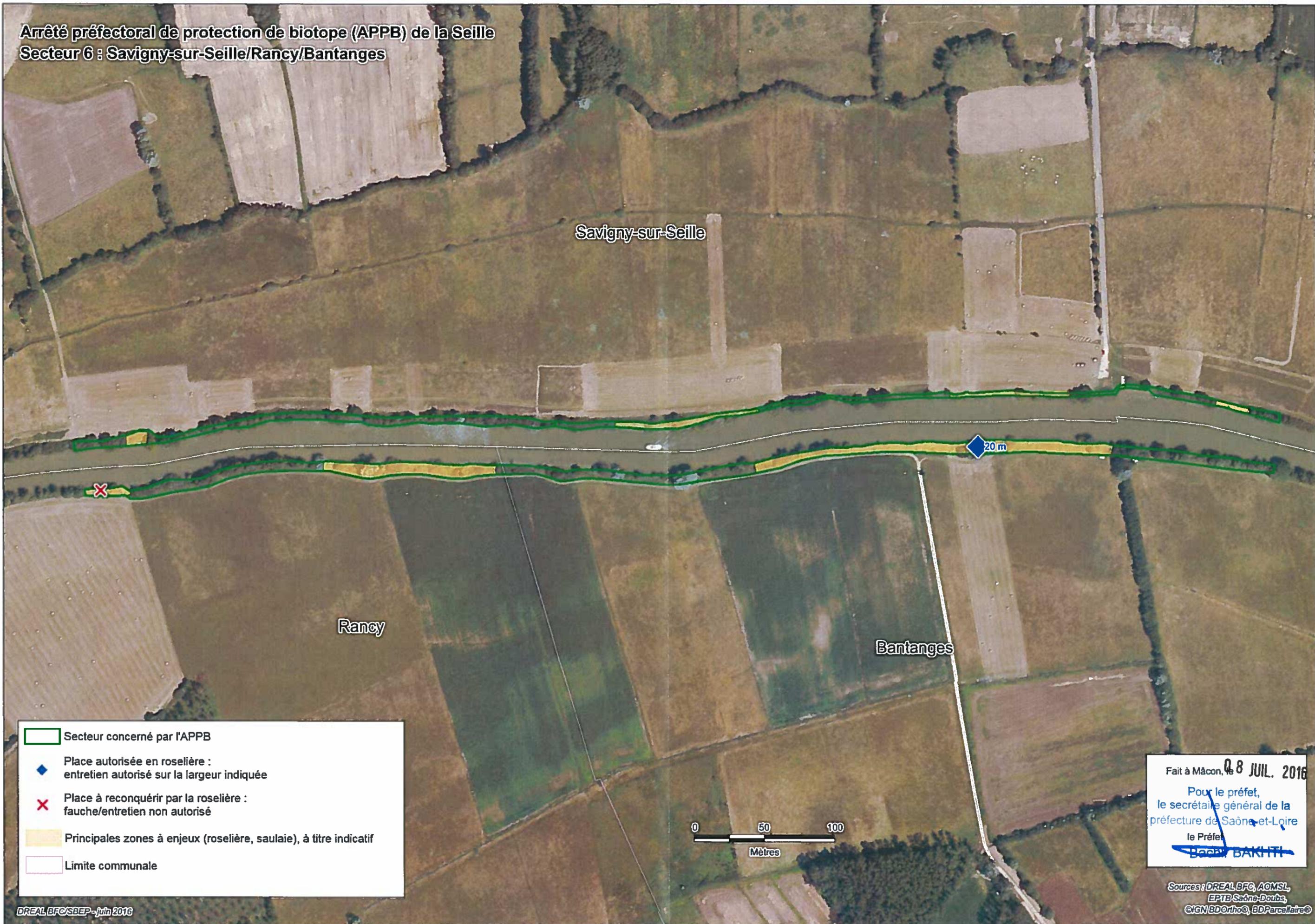


Fait à Mâcon, le 08 JUIL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Doubs,
CIGN EDOrho®, EDParcellaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 6 : Savigny-sur-Seille/Rancy/Bantanges



- Secteur concerné par l'APPB
- Place autorisée en roselière :
entretien autorisé sur la largeur indiquée
- Place à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
- Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
- Limite communale

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 7 amont : Huilly-sur-Seille/Rancy

-  Secteur concerné par l'APPB
-  Place autorisée en roselière :
entretien autorisé sur la largeur indiquée
-  Place à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
-  Tronçon à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
-  Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
-  Limite communale

Huilly-sur-Seille

Rancy



Fait à Mâcon le 08 JUIL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet
Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Doubs,
©IGN BDOrtho®, BDParcellaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 7 aval : Huilly-sur-Seille/Rancy



-  Secteur concerné par l'APPB
-  Tronçon à reconquérir par la roseillère :
fauche/entretien non autorisé
-  Principales zones à enjeux (roseillère, saulale), à titre indicatif
-  Limite communale



Fait à Mâcon, le 8 JUIL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet
Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPID Saône-Doubs,
©IGN BDOrtho®, BDParcelaire®

**Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 8 amont : Huilly-sur-Seille/Jouvençon/Rancy**

	Secteur concerné par l'APPB
	Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
	Place à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Tronçon à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
	Limite communale

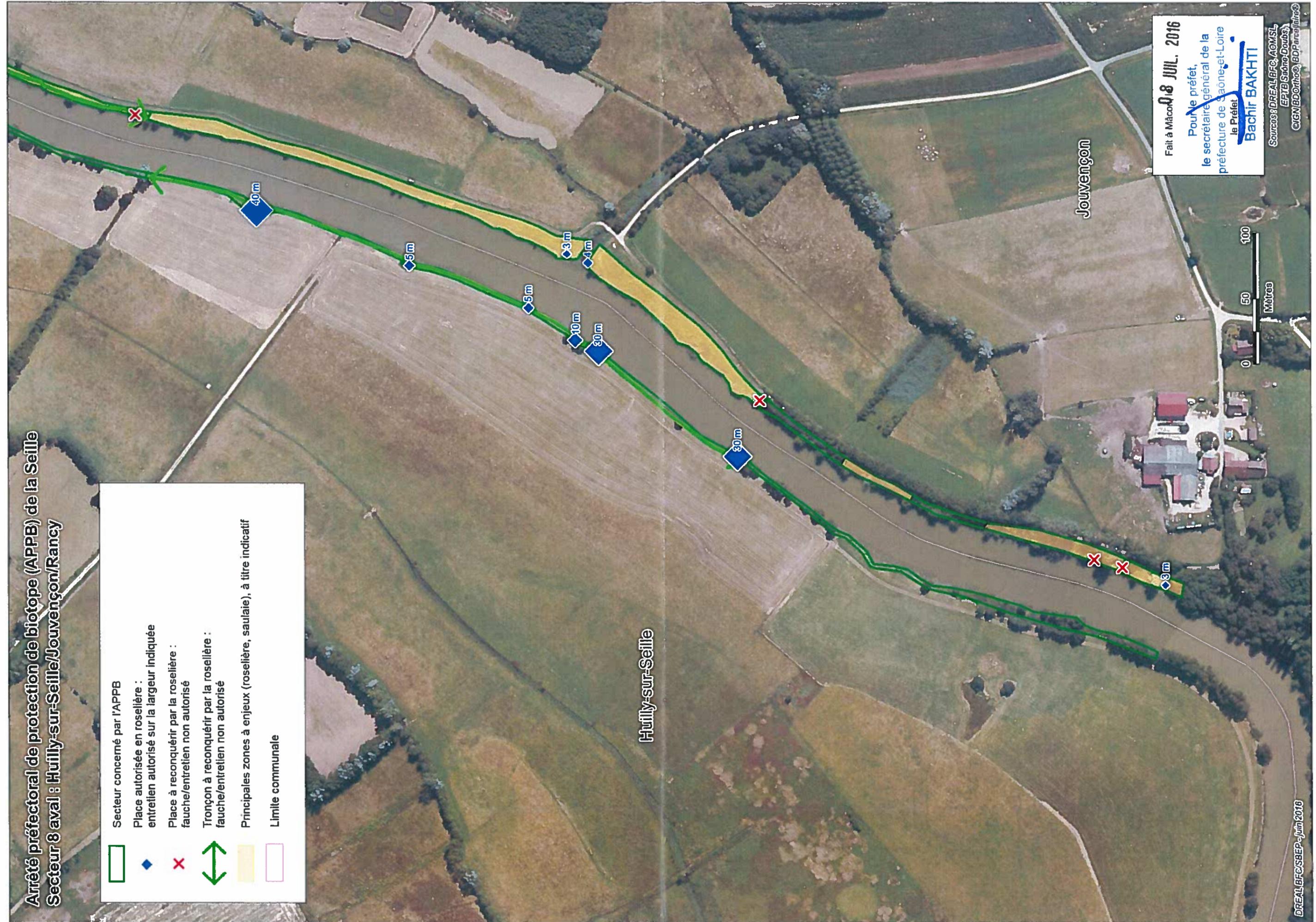


Fait à Mâcon le 18 JUIL. 2016
 Pour le préfet,
 le secrétaire général de la
 préfecture de Saône-et-Loire
 le Préfet
BACHIR BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
 EPTB Saône-Doire,
 CIGN/BDOrtho®, BDParcellaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 8 aval : Huilly-sur-Seille/Jouvençon/Rancy

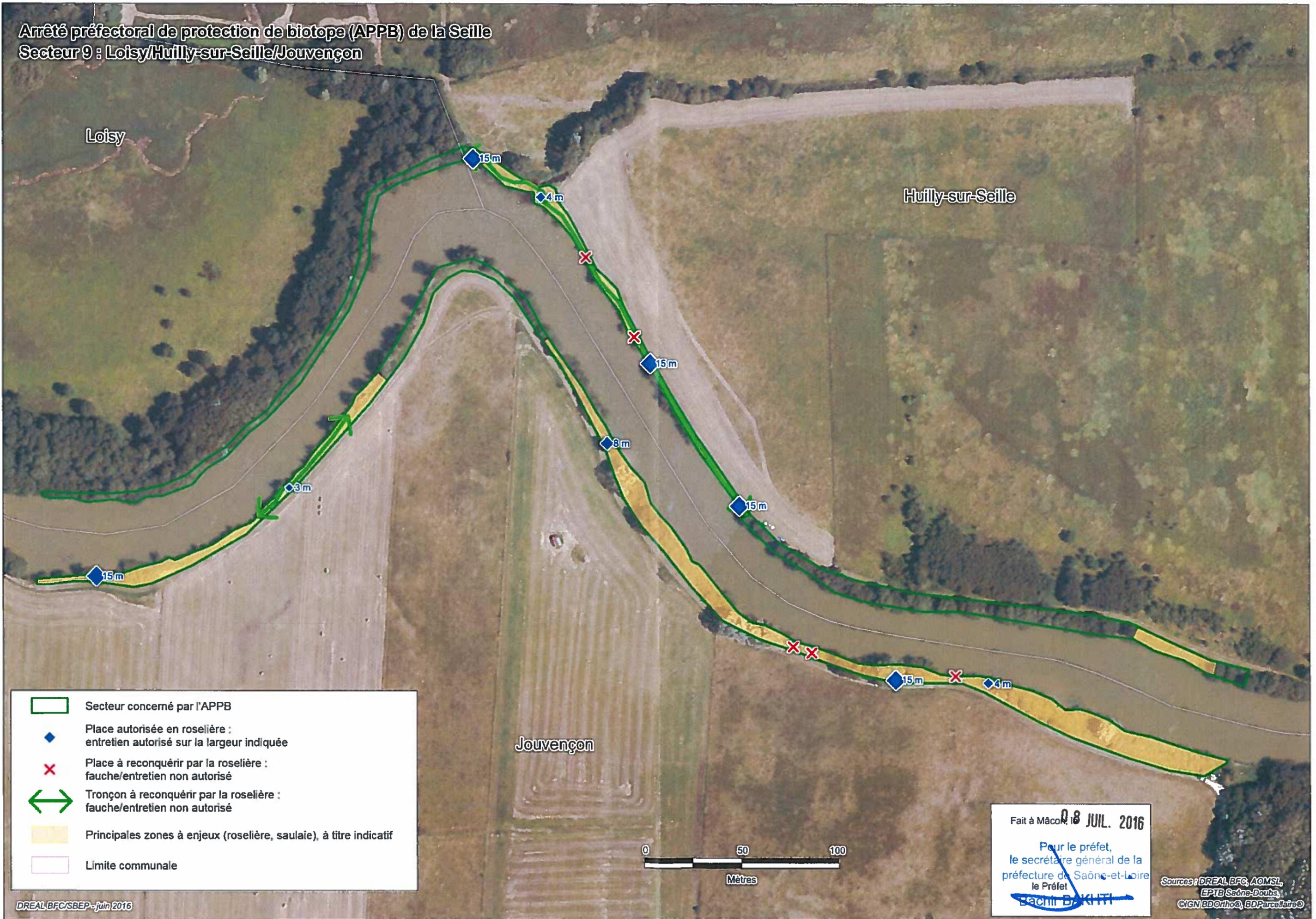
	Secteur concerné par l'APPB
	Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
	Place à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Tronçon à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
	Limite communale



Fait à Mâcon le 18 JUL. 2016
 Pour le préfet,
 le secrétaire général de la
 préfecture de Saône-et-Loire
 le Préfet
Bachir BAKHTI

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
 EPIC Saône-Doublet,
 CIGN/BDOtho, BDP Parcellaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 9 : Loisy/Hully-sur-Seille/Jouvençon



- Secteur concerné par l'APPB
- ◆ Place autorisée en roselière :
entretien autorisé sur la largeur indiquée
- ✕ Place à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
- ↔ Tronçon à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé
- Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
- Limite communale

Fait à Mâcon le 08 JUL. 2016

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet

(Signature)

Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Doubs,
©IGN BDOrtho®, BDParcelaire®

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 10 : Loisy/Jouvençon.

Loisy

Jouvençon

	Secteur concerné par l'APPB
	Place autorisée en roselière : entretien autorisé sur la largeur indiquée
	Place à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Tronçon à reconquérir par la roselière : fauche/entretien non autorisé
	Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif
	Limite communale

Fait à Mâcon le 08^{ème} JUL. 2016
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
le Préfet


Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Ourbs,
CIGN (Dorhce), BD Parcelaire ©



Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Seille
Secteur 11 : Cuisery / Brienne

Cuisery

Brienne

 Secteur concerné par l'APPB

 Place autorisée en roselière :
entretien autorisé sur la largeur indiquée

 Place à reconquérir par la roselière :
fauche/entretien non autorisé

 Principales zones à enjeux (roselière, saulaie), à titre indicatif

 Limite communale

DREAL BFC/SBEP - juin 2016

Fait à Mâcon, le 08 JUIL. 2016

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

le Préfet





Sources : DREAL BFC, AOMSL,
EPTB Saône-Doubs,
©IGN BDOrtho®, BDParcelaire®